



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	12/02/2026
Date d’Affichage	12/02/2026
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	9
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mme Sylvie COUPE.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absent :

Mme Sylvie COUPE

Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°011-2026

Validation des subventions aux associations

Madame Stéphanie GARNIER, 2^{ème} adjointe, présente la proposition de subventions aux associations étudiée lors de la commission finances du 5 février 2026.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026

	2025	Demandée 2026	Proposition 2026	Accordée 2026	montant accordé pour la location de Barnum
AGYL	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	280,00 €
AMICALE CYCLISTE	0,00 €	- €	- €	- €	- €
AMIS DES VERRIERS	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	- €
APE LAIGNELET	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	280,00 €
ASSOCIATION ALSH	- €	- €	- €	- €	- €
CATM - CITOYENS DE LA PAIX	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	- €
Bocage Football Club	3 759,00 €	3 810,00 €	3 810,00 €	3 810,00 €	- €
CLUB DES AGNEAUX	1 500,00 €	1 300,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	- €
COMITE DE JUMELAGE		- €	- €	- €	- €
COURSE NATURE LAIGNELET	700,00 €	700,00 €	500,00 €	500,00 €	
DANS BREIZH	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	- €
FEU DE LA SAINT-JEAN	750,00 €	1 000,00 €	750,00 €	750,00 €	280,00 €
TC2L - Tennis Club	1 000,00 €	1 500,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	- €
Comice Agricole du Canton Nord	388,43 €	762,00 €	508,00 €	508,00 €	- €
OCAS	3 383,10 €	4 445,00 €	3 810,00 €	3 810,00 €	- €
PALET CLUB	0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	- €
GROUPEMENT FEMININ DU PAYS DE FOUGERES	0,00 €		1 905,00 €	1 905,00 €	- €
GROUPEMENT JEUNES BOCAGE FOUGERAIS	3 759,00 €	2 286,00 €	1 905,00 €	1 905,00 €	- €
TOTAL (I)	17 489,53 €	18 353,00 €	18 038,00 €	18 038,00 €	

	2025	Demandée 2026	Proposition 2026	Accordée 2026
MA FIBROMYALGIE AU QUOTIDIEN	0,00 €			
CLIC HAUTE BRETAGNE	0,00 €	942,34 €		
RESTOS DU CŒUR	0,00 €	300,00 €		
ASP(accompagner en soins palliatifs)	0,00 €	80,00 €	100,00 €	100,00 €
SOLIDARITÉ PAYSANS	0,00 €	50,00 €		
PREVENTION ROUTIERE	0,00 €	500,00 €		
TOTAL (II)	0,00 €	1 872,34 €	100,00 €	100,00 €
TOTAL (I) + (II)	17 489,53 €	20 225,34 €	18 138,00 €	18 138,00 €

Après échanges et discussions, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

■ **Sport**

A.G.Y.L (gymnastique)	500 €
Course Nature Laignelet	500 €
Bocage Football Club (3 €/hab.x 1270)	3 810 €
Groupement Jeunes Bocage Fougerais (1.5 €/hab.x 1270)	1 905 €
Groupement Féminin du pays de Fougères (1.5 €/hab.x 1270)	1 905 €
TC2L (Tennis Club)	1 100 €

■ **Education et jeunesse**

APE Laignelet
Office Cantonal d'Animation Sportive (3 €/hab.x 1270)

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026 500 €
Publié le 3 810 €
ID : 035-213501380-20260218-D011_2026-DE

■ **Culture**

Les Amis des Verriers 250 €
Dans Breizh 500 €

■ **Animation**

Association Feux de la St Jean 750 €

■ **Liens, convivialité et rencontres**

Association des Anciens Combattants – CATM – Citoyens de la Paix 500 €
Palet Club 300 €
Club des Agneaux 1200 €
Comice Agricole du Canton Nord 508 €

■ **Associations extérieures**

ASP (accompagnement soins palliatifs) 100 €

Pour toute autre demande de subvention en cours d'année, elle sera étudiée en fonction des possibilités financières de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les subventions proposées par la commission finances et les soutiens habituels ci-dessus énoncés
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le



Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 035-213501380-20260218-D011_2026-DE